



La FFVE met en place son service en ligne afin de poursuivre ses activités pendant le confinement

La Fédération Française des Véhicules d'époque (FFVE) a lancé le 6 avril, [un service en ligne](#) afin d'assurer la continuité de ses activités administratives, pendant toute la durée du confinement : demandes d'attestations, agréments de manifestations et cartes d'identité FIVA.

Il a pour but de pallier la fermeture des bureaux de la FFVE conformément aux consignes gouvernementales de confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Les procédures mentionnées, habituellement effectuées par courrier, sont donc réalisables sur le site internet de la Fédération avec règlement par virement bancaire.

Le secrétariat de la FFVE assure le suivi de chaque dossier dans cette période compliquée et demandera par mails les pièces manquantes le cas échéant, afin de traiter les demandes dans les meilleurs délais.

Cette numérisation partielle, maintenue durant toute la durée du confinement, est une étape vers la dématérialisation des démarches FFVE à partir du mois de mai.

<https://www.ffve.org/Attestation-certificat-immatriculation>

A propos de la FFVE

Fondée en 1967, la Fédération française des véhicules d'époque (FFVE) est une association française d'utilité publique qui a pour but d'encourager, de coordonner et de développer en France la conservation, l'utilisation et la collection de tout véhicule d'époque, quelle qu'en soit la nature. Elle regroupe aujourd'hui 1300 clubs adhérents, 400 professionnels du véhicule ancien, 45 musées et représente plus de 230 000 collectionneurs, propriétaires de plus de 800 000 véhicules d'époque.